



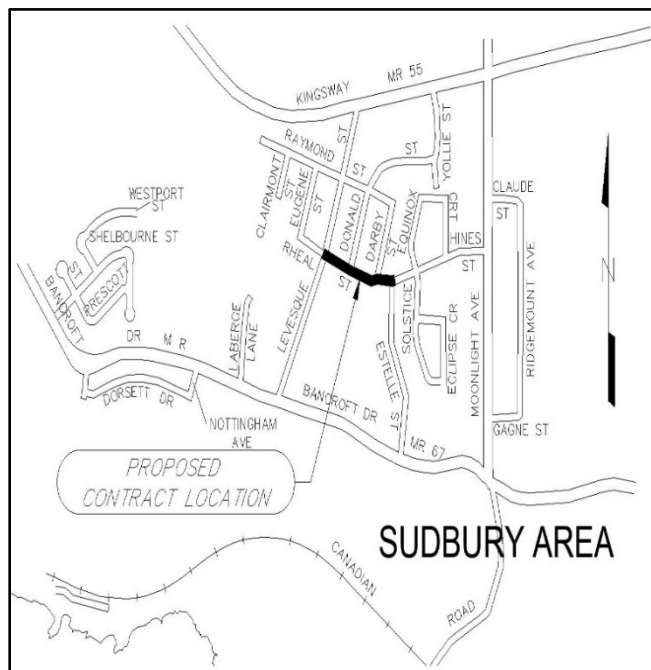
Le 4 mars, 2022

## Rue Rhéal, Sudbury Reconstruction de la route et remplacement de la conduite d'eau principale

La Ville du Grand Sudbury exécutera des **travaux d'amélioration de la route** à la rue Rhéal de Sudbury, entre la rue Lévesque et la rue Estelle.

### Voici les détails des travaux :

- **Urbaniser et reconstruire la rue, nouvel asphalte, bordure de rue en béton et trottoirs entre les limites indiquées**
- **Installer une nouvelle conduite d'eau principale, ainsi que les branchements de la conduite principale jusqu'aux limites des propriétés**
- **Amélioration des égouts pluviaux**
- **Remplacement par endroits de l'égout sanitaire principal et des services connexes.**



Date prévue de début : le printemps/l'été 2022

Date prévue de fin : l'automne 2022

**\*Les délais peuvent changer.\***

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le [www.grandsudbury.ca/construction2022](http://www.grandsudbury.ca/construction2022). Si vous n'avez pas accès au site Web, veuillez communiquer avec les membres de l'équipe du projet ci-dessous et une trousse contenant de plus amples détails sur le projet pourra vous être envoyée.



### Avant le début des travaux :

- Des équipes localiseront les installations souterraines des services d'utilité publique, comme les conduites de gaz et d'eau, ainsi que le câble de télévision, pour que les travaux de construction ne nuisent pas à ces services.
- Une fois qu'on aura choisi un entrepreneur, les propriétaires des terrains touchés recevront un avis de travaux de construction donnant plus de renseignements sur les travaux.
- Les propriétaires doivent rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux de tout égout de toit ou de toute pompe de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant.
- **La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.** Les propriétaires doivent enlever les articles situés sur l'emprise municipale, tels que ceux d'aménagement paysager, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs.
- Une fois le nouvel asphalte installé, il ne sera pas permis de couper la chaussée pour installer de nouveaux services d'utilité publique pendant trois ans. Par conséquent, vous devriez communiquer avec vos fournisseurs d'électricité, de gaz, de téléphone et de câblodiffusion si vous nécessitez des changements de ces raccords et en aviser la ou le gestionnaire de projet indiqué ci-dessous.
- Si vous voulez apporter des modifications à l'entrée de votre propriété ou remplacer un ponceau existant, veuillez communiquer avec la ou le gestionnaire de projet indiqué ci-dessous avant le **Mars 31 2022**.

### Les questions sur les travaux à venir peuvent être adressées à :

**Gestionnaire du projet :**

Kevin Reynish

705 674-4455, poste 3613

[Kevin.Reynish@grandsudbury.ca](mailto:Kevin.Reynish@grandsudbury.ca)

**Projeteur :**

Derek Bazinet

705 674-4455, poste 4244

[Derek.Bazinet@grandsudbury.ca](mailto:Derek.Bazinet@grandsudbury.ca)

**Conseiller municipal**

Bill Leduc, quartier 11

(705) 665-5873

[Bill.Leduc@grandsudbury.ca](mailto:Bill.Leduc@grandsudbury.ca)